

**LES RENDEZ-VOUS**  
de l'AdCF et de l'ADGCF

**MARDI 31 JANV.**  
9h-15h30

**AdCF**, salles de réunion  
22 rue Joubert,  
75009 Paris

**DATE À RETENIR**

ATELIER DU CLUB DES AGGLOMÉRATIONS  
ET DES MÉTROPOLES

**CLUB** des  
AGGLOS &  
MÉTROPOLES

Réforme du  
stationnement payant :  
soyez prêts  
pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018

La loi MAPTAM de janvier 2014 réforme en profondeur le régime juridique du stationnement payant sur voirie. Cette décentralisation du stationnement se traduit par la suppression de l'amende pénale de 17€ en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement du stationnement. La mise en œuvre de cette réforme qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, nécessite de multiples adaptations. **Aussi est-il important que les agglomérations et leurs communes s'y préparent sans tarder.**

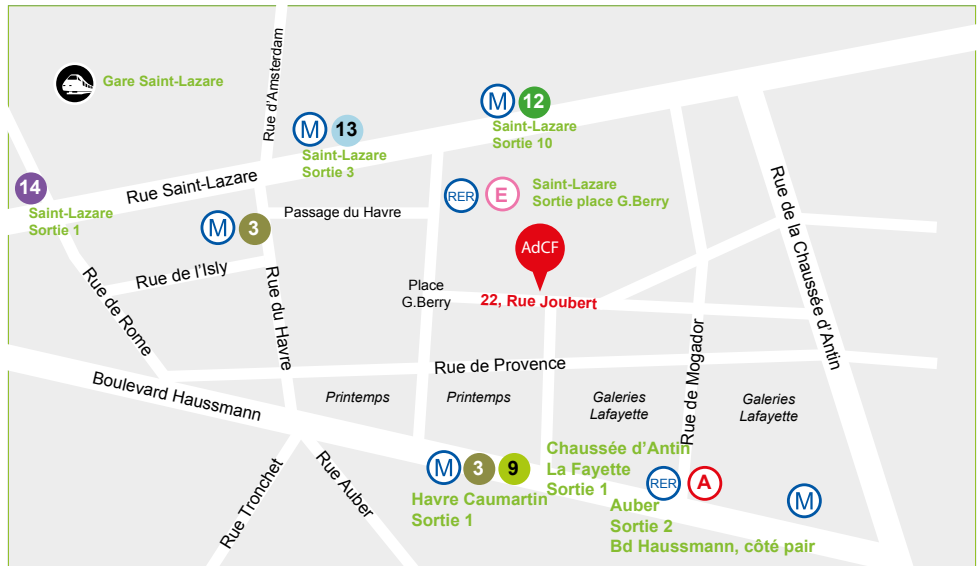
Le club des aggllos et des métropoles du 31 janvier prochain, organisé par l'AdCF, en collaboration avec le GART, France urbaine et la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS), permettra aux élus et aux cadres dirigeants des agglomérations et des métropoles de faire le point sur les objectifs et les enjeux de la réforme du stationnement.

Mêlant regards d'experts et de praticiens, ce club des aggllos et des métropoles vise à aider les agglomérations à mettre en oeuvre la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit, notamment, de répondre aux questions suivantes : comment et sur quels outils s'appuyer pour définir ou revoir la politique de stationnement payant sur son territoire ? Quels seront les liens entre les communes et les EPCI en matière de gestion du stationnement et des flux financiers ? Comment calculer le barème tarifaire de la redevance, mais aussi comment fixer le montant du futur forfait de post-stationnement (FPS) ? Comment réorganiser les services et quelles questions faut-il se poser avant de se positionner en faveur d'une gestion en régie ou d'une gestion externalisée ? Comment gérer les phases de recours administratifs et contentieuses ? Quelle évolution des équipements techniques la réforme impose-t-elle ?

Enfin un éclairage spécifique sera porté sur la question centrale de la gestion du stationnement comme levier d'attractivité des cœurs d'agglomération.

---

## ACCÈS



### MÉTROS

**Saint-Lazare**  
Lignes 14, 12, 8

**Madeleine**  
lignes 8 et 14

**Havre-Caumartin**  
lignes 9 et 3

**RER E**  
**Saint-Lazare**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

club agglos et métropoles **stationnement** - mardi 31 janvier 2017

MME / M. PRÉNOM : ..... NOM : .....

FONCTION : .....

ORGANISME : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : .....

TÉL : ..... PORTABLE : .....

E-MAIL PARTICIPANT(E) : .....

E-MAIL ASSISTANT(E) : .....

→ participera au club aggloset métropoles du mardi 31 janvier 2017 OUI NON

*La participation à cette journée est de 40 euros ttc par personne  
pour les communautés non-adhérentes ou les organismes non partenaires de l'AdCF.*

*Règlement à adresser à l'AdCF, 22 rue Joubert, 75009 Paris*

→ **S'INSCRIRE** : [a.blanchard@adcf.asso.fr](mailto:a.blanchard@adcf.asso.fr)

Un e-mail de confirmation sera adressé à chaque inscrit dans les meilleurs délais à réception de l'inscription.

**Assemblée des Communautés de France**

22, rue Joubert - 75009 Paris

T.: 01 55 04 89 00 - F.: 01 55 04 89 01

**www.adcf.org**